

Emplois partiels

Voilà une expression qui a première vue ne vous dit pas grand chose.

Si je vous dis que cette expression concerne des travaux que l'on réalise sur la voirie, que pouvez vous me répondre ?

Peut être que les initiés auront compris ce terme.

Qu'est qu'un emploi partiel ?

Il peut être réalisé de deux façons différentes. Soit du point à temps manuel, soit du point à temps automatique.

On ne fait pas les mêmes travaux selon ce que l'on choisit comme technique.

Encore un terme barbare. Point à temps.

Je donne la définition :

- Emplois partiels au point à temps manuel. Ce sont des travaux pour boucher des nids de poule sur la chaussée.

- Emplois partiels au point à temps automatique. Ce sont des travaux pour traiter du faïençage de route.

Dans les 2 cas, la technique est assez proche.

On répand un liant qui est appelé "émulsion" qui est un liant à froid, (mélange de bitume et d'eau) sur la chaussée et ensuite on recouvre ce liant de gravette concassée.

Voilà vous avez compris, ce sont les fameux goudronnages, et chaque année lorsqu'on réalise ces travaux, certains d'entre vous pestent.

Nous sommes conscients que ces travaux génèrent de la gêne aux usagers. On ne le fait pas pour le plaisir.

Pourtant si l'on veut avoir un réseau routier bien entretenu, on est obligé de faire ce genre de travaux. Il n'y a pas d'autres techniques connues à ce jour pour faire de l'entretien de chaussée.

Les autres communes et le département font appel également à cette technique pour entretenir leurs routes.

Notre commune possède environ 30 km de voirie communale. Nous n'avons pas les moyens financiers illimités pour réaliser sur toute notre voirie des enrobés à chauds.

On essaie de faire chaque année des portions de voies en enrobés à chauds, mais le coût est très élevé.

Cette année, la rue du Charrat vient d'être traitée en enrobés à chauds. Coût des travaux environ 46 000.00 € TTC, alors que la campagne d'emplois partiels, manuels et automatique, nous coûte environ 29 000.00 € TTC.

En conclusion et vu la baisse des subventions allouées aux communes, il est fort probable que ces travaux d'entretien routier, se généraliseront et se feront encore et certainement pour plusieurs années.

Pour la campagne de 2012, nous essaierons de faire voter des crédits supplémentaires par le Conseil municipal, afin de faire passer une balayeuse.

Toutefois il faut savoir que le balayage ne peut intervenir qu'après une dizaine de jours, après la réalisation des emplois partiels, car ils doivent être compactés, et c'est la circulation des véhicules qui fait ce compactage.

Encore toutes nos excuses pour cette gêne.

L'Adjoint aux travaux, Marc BOIZARD